

• CSE •

SAFRAN NACELLES 76

60 ANS

Commission des marchés

Consultation 2024
Réfection de clôture
terrain de tennis
et pare ballon
terrain foot



INTRODUCTION

La loi relative à la formation professionnelle et à la démocratie sociale du 5 mars 2014 a imposé à notre comité d'entreprise la création d'une commission des marchés visant à encadrer et sécuriser le recours à nos prestataires et fournisseurs de service (ci-après nommés candidats).

Ce document est une consultation, non soumise aux contraintes des appels d'offres des marchés publics ou privés.

MARCHÉ / CAHIER DES CHARGES

Le comité d'établissement SAFRAN NACELLES 76, situé Route du Pont VIII-BP 91-76 700 Harfleur, souhaite faire l'acquisition de la prestation détaillée ci-dessous :

TENNIS

Cette prestation concerne l'intégralité des clôtures extérieures des terrains de tennis et la séparation entre les 2 courts.

Le produit souhaité : grillage galvanisé épaisseur 1,7 sans protection plastique

La superficie à couvrir devra être confirmée par le prestataire avant la remise de son offre définitive. Sur notre relevé, on parle de 4 longueurs de 37 m + 37 m en séparatif. Le nombre de tendeurs pour assurer la rigidité du grillage reste à définir par le prestataire.

La prestation consiste à démonter et évacuer le grillage existant, décaper et repeindre les poteaux supports qui seront réutilisés pour la mise en place du nouveau grillage.

FOOTBALL

Les paires ballons sont à remplacer dans leur globalité, longueur estimative : 96 m pour 2 emplacements différents (60 m + 36 m).

Possibilité de réutiliser en partie les filets existants. En attente d'une solution technique proposée par le prestataire retenu.

Précision importante : ces travaux pourront être validés par le bureau du CSE soit pour l'exercice 2024 ou 2025.

REMISE DE LA CONSULTATION PROCÉDURE À SUIVRE PAR LE CANDIDAT

- Le candidat enverra son offre uniquement sur les messageries
direction@cesafwannacelles76.org
- **Date limite de remise de l'offre du candidat : jeudi 31 octobre 2024 à minuit**
- L'offre du candidat comportera les documents suivants :
 - a. *Présentation de la société candidate*
 - b. *Proposition commerciale*
 - c. *Exemplaire du catalogue ou de l'affiche*
 - d. *Références du candidat*
 - e. *Attestation d'assurance*
 - f. *Attestations et certificats délivrés par les administrateurs et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales*
 - g. *Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il respecte le code du travail français*
 - h. *Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournira des produits respectant les normes européennes en vigueur (voir normes française si plus restrictives)*
 - i. *Pour les consultations concernées, fournir éventuellement une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il effectuera auprès des autorités compétentes les démarches nécessaires pour exécuter la prestation (mairie, sécurité civile...)*

Si nécessaire, le candidat s'adressera au comité d'établissement SAFRAN NACELLES 76 au 02.35.11.41.65 pour obtenir des renseignements.

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite de remise, entraînera obligatoirement le rejet de la candidature.

SELECTION DE L'OFFRE

Le comité d'établissement SAFRAN NACELLES 76 départagera les différentes candidatures selon les critères suivants :

- *Qualité/Fiabilité*
- *Coût/Service après-vente*
- *Proximité/disponibilité/localité*
- *Solvabilité*
- *Eco responsabilité*
- *Pour les consultations relatives aux vacances :*
 - Etre membre de l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme et de plein air)*
 - Participer à l'économie et/ou au tourisme social.*

-Date de sélection du candidat retenu : **Mardi 12 novembre 2024**

-Les candidats seront informés du résultat de la sélection par mail.